

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-015

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	15
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	0
Pouvoirs titulaires :	4
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Mars à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Château-Chervix sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**  
12 mars 2025

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, CHAUMEIL Nathalie, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, GILLET Emilie, LACHAUD Jean-Luc, LAVOREL Éric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, TARRADE Gilbert.

**INSCRIPTION AU CDDI  
DU PROJET DE  
DEPLOIEMENT DU  
SERVICE DE COLLECTE  
DES CARTONS BRUNS  
PORTE PAR LE SYDED  
EN APPORT  
VOLONTAIRE**

**ABSENTS EXCUSES :**

- DE NEUVILLE Christine (Pouvoir à MONTET Guy),
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à LONGQUEUE Jean-Paul),
- LATOUILLE Christian (Pouvoir à MARTHON Alain),
- PATIER Stéphane,
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à LAVOREL Eric),
- REDON-SARAZY Maryvonne.

**ABSENT :**

- SARRE Victorien

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Nathalie CHAUMEIL

Le SYDED nous a informé de sa volonté de généraliser sur son territoire la collecte des cartons bruns en apport volontaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Dans ce cadre, le SYDED va équiper chaque commune de conteneurs dédiés selon les critères suivants :

- 1 conteneur pour 1000 habitants,
- Ce conteneur sera installé sur l'écopoint le plus fréquenté de la commune,
- Cette installation sera effectuée à proximité du centre-bourg lorsque l'espace public le permettra.

Pour le territoire couvert par le SYDED, cela représente un investissement de **422 280.00 € HT**, investissement subventionné à hauteur de **70% par CITEO**.

Pour compléter son plan de financement, le SYDED a sollicité **une subvention de 10 %** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250320-2025-015-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2025  
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Toutefois, pour pouvoir accéder à cette aide, elle devra être inscrite au CDDI signé entre le Département et les EPCI : Par conséquent, il est donc demandé à chaque Communauté de Communes de donner son accord pour que cette aide soit inscrite au CDDI qui la concerne.

Concernant la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, l'investissement envisagé par le SYDED s'élève à la somme de **22 440.00 € HT** pour l'implantation de **11 conteneurs**.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider l'inscription au CDDI de la demande de subvention déposée par le SYDED à hauteur de **2 244.00 €** pour réaliser cette opération, montant correspondant à **10%** de l'investissement qui sera réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes.

Vu le CGCT ;

Considérant que l'exercice de la compétence « Collecte sélective en apport volontaire » est exercée par le SYDED de la Haute-Vienne sur le territoire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne ;

Vu la loi N°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire ;

Considérant la nécessité d'optimiser les performances de tri, d'améliorer la qualité de tri des recyclables sur le territoire du SYDED et que cela constitue un enjeu essentiel de sa politique ;

Considérant la demande de subvention déposée par le SYDED de la Haute-Vienne auprès du Conseil Départemental en application des aides et subventions pour les communes et leurs groupements 2024 afin de maîtriser les dépenses liées au tri et à la valorisation et d'optimiser les recettes ;

Considérant que le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Vienne s'inscrit dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous destiné à équiper le territoire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne de conteneurs dédiés à la collecte des cartons bruns en apport volontaire :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (HT)	Nature	Taux	Montant
Achat de conteneurs par le SYDED	22 440.00 €	Subvention CITEO	70 %	15 708.00 €
		Subvention CDDI (CD 87)	10 %	2 244.00 €
		Autofinancement SYDED 87	20 %	4 488.00 €
<b>Total</b>	<b>22 440.00 €</b>	<b>Total</b>		<b>22 440.00 €</b>

- **DONNE SON ACCORD** pour que le montant de la subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne d'un montant de **2 240.00 €** soit prélevé sur l'enveloppe du CDDI de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne par voie d'avenant ;
- **AUTORISE** le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SYDED de la Haute-Vienne en tant que pièce complémentaire au dossier de demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A CHATEAU-CHERVIX, LE 20 MARS 2025**

**Le Président de la Communauté de Communes : Marc DITTECADET**

**La Secrétaire de séance : Nathalie CHAUMEIL**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250320-2025-016-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2025  
Date de réception préfecture : 26/03/2025